

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
N°10-2023

Production agricole et CUMA

Les partenaires sociaux au rendez-vous !

Dans un contexte économique incertain, sur fond de crise géopolitique, climatique et inflationniste, les partenaires sociaux nationaux de l'agriculture ont su trouver, dans un dialogue nourri, contradictoire et serein, un compromis favorable aux entreprises et aux salariés du secteur.

Il s'agit du sixième avenant portant sur les salaires depuis la signature de la convention collective nationale de la Production agricole et des CUMA le 15 septembre 2020.

Cette augmentation de 2,22% de toute la grille consiste en une hausse des rémunérations minimales mensuelles entre 37,92€ et 75,34€ brut et permet de préserver le pouvoir d'achat des salariés.

La CFDT Agri-Agro se félicite de cet accord responsable et invite les entreprises à appliquer cette grille de salaires dès le 1^{er} juin 2023, sans en attendre l'extension.

La CFDT Agri-Agro reste en première ligne pour la défense des intérêts des salariés de la Production agricole et des CUMA.

Fait à Paris, le 26 mai 2023

Contacts :

Benoît Delarce, Secrétaire national : 06.07.64.62.45

Presse : 06.89.04.25.27